

*Date de dépôt: 3 février 2009*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Patrick Schmied, Anne-Marie von Arx-Vernon, Nelly Guichard, Luc Barthassat, Mario Cavaleri, Guy Mettan et Pascal Pétroz visant à favoriser l'introduction du bilinguisme à l'école genevoise**

*Rapport de majorité de M. Guillaume Barazzone (page 1)*

*Rapport de minorité de M. François Thion (page 20)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Guillaume Barazzone**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture a traité la motion 1636 à plusieurs reprises, en particulier lors de ses séances des 10, 17, 24 et 31 mai 2006 ainsi que des 6 et 27 juin 2007, sous les présidences de M<sup>mes</sup> Janine Hagmann et Véronique Pürro. Le rapporteur tient à remercier M. Hubert Demain, procès-verbaliste, pour l'excellente qualité de son travail.

La commission a auditionné l'initiateur de cette motion, M. Guillaume Barazzone, M. Charles Beer, conseiller d'Etat, M<sup>me</sup> Pia Effront, directrice de l'Ecole Bilingue (Moser), MM. François Grin, directeur-adjoint du SRED, et El Hadi Saada, chercheur au SRED.

M<sup>me</sup> Thérèse Guerrier, directrice générale de l'enseignement primaire, et M<sup>me</sup> Chantal Andenmatten, directrice générale du postobligatoire, ont représenté le département durant les discussions en commission.

Pour mémoire, cette motion fait suite à la motion 1059 renvoyée le 18 décembre 1997 par le Grand Conseil au Conseil d'Etat. Cette motion amendée invitait le Conseil d'Etat « à *étudier la possibilité et les conséquences de l'introduction, dès le plus jeune âge, du bilinguisme [par immersion] à l'école* » et « à *proposer à cet effet au Grand Conseil un projet concret et chiffré* ». Il sied de rappeler qu'une grande majorité des groupes politiques avait accepté cette motion ainsi amendée. Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un rapport en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

En débattant de la motion 1636, les membres de la commission et les personnes auditionnées ont abordé des questions annexes à celles posées par la motion. Par souci de clarté, un certain nombre de digressions n'ayant pas de lien direct avec la motion n'ont pas été retranscrites intégralement.

### **Présentation par M. Guillaume Barazzone, initiateur de la motion**

Le but de la motion est d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues à Genève, qui ne donnent pas de résultats assez satisfaisants à la fin du cycle d'orientation ou à la maturité. Pour ce faire, il conviendrait de dispenser un enseignement linguistique par immersion partielle bilingue au sein de l'école primaire jusqu'à la maturité.

La motion propose de mener des projets pilotes dans quelques classes avec des enseignants de l'école primaire bilingues ou ayant de très bonnes connaissances des langues secondes que le canton de Genève doit enseigner (allemand ou anglais), de manière à évaluer si l'apprentissage par immersion partielle bilingue peut être dispensé dans tous les types d'environnement scolaire (par exemple classes comprenant de nombreux élèves dont les parents ne sont pas de langue maternelle française ou classes comprenant un grand nombre d'élèves dont les parents sont intégrés depuis longtemps à Genève et/ou sont de langue maternelle française), ce qui permettra d'avoir des résultats et des indications pratiques sur cette méthode d'enseignement au sein de différents établissements publics scolaires genevois. Une évaluation de ces projets pilotes devra être effectuée. En cas de résultats positifs, le DIP devra fixer les objectifs à atteindre et décrire les moyens nécessaires (formation des enseignants, budget, organisation) pour généraliser cette méthode d'enseignement.

A ce jour, le DIP offre une filière bilingue en allemand ou en anglais dans certains collèges, ce qu'il convient de saluer et d'encourager.

Malheureusement cette possibilité ne bénéficie qu'à un nombre limité d'élèves et n'est réservée qu'aux bons élèves qui atteignent le collège. Par ailleurs, des écoles privées offrent à Genève des cursus scolaires bilingues à des élèves non bilingues. Ainsi, à ce jour, l'apprentissage par immersion en allemand ou en anglais reste le privilège d'une minorité d'élèves du canton.

## Discussions

Une commissaire des Verts pense que les objectifs sont séduisants. Elle indique que la priorité devrait être donnée aux élèves allophones, afin que ceux-ci puissent maîtriser la langue française. Elle émet la crainte que les nouvelles exigences liées au projet de la motion accentuent le fossé déjà existant entre les bons et les mauvais élèves.

Selon l'auteur, il paraît abusif de prétendre que l'Ecole internationale ou l'Ecole Moser, déjà familières de ces démarches linguistiques, ne comptent dans leurs rangs que des bons élèves.

Enfin, il lui paraît nécessaire d'améliorer le système d'enseignement et d'apprentissage des langues pour tous les élèves plutôt que de procéder à une sorte de nivellement par le bas. Comme dans tous les systèmes scolaires, il existera toujours des bons et des moins bons élèves dans certaines matières. L'idée est d'améliorer le niveau de tous les élèves en matière linguistique.

Un commissaire socialiste entend bien les arguments développés par le promoteur de la motion mais s'inquiète de la formation des enseignants et des moyens nécessaires pour atteindre l'objectif.

Le commissaire PDC, auteur de la motion, indique que l'allocation de moyens supplémentaires est envisageable pour renforcer la formation linguistique, y compris une année supplémentaire de formation à l'étranger par exemple, et pour autant que le système soit amélioré et efficace.

M<sup>me</sup> Andenmatten veut rappeler au sujet du rapport du Conseil d'Etat deux éléments, celui de la position limitrophe de Genève, qui ne connaît pas de proximité avec une autre langue. Les projets développés dans la vallée d'Aoste, dans le canton de Fribourg, dans le canton du Valais, dans la ville de Bienne, réussissent précisément à cause de cette proximité, puisque le besoin de s'exprimer dans la seconde langue apparaît de manière quasi quotidienne.

Sur l'âge des apprenants, il faut distinguer l'apprentissage précoce (avant la scolarité) de l'enseignement par immersion (dès l'âge de 4 ans). Il est évident que l'institution n'est pas en mesure d'intervenir dans le premier cas.

En tout état de cause, l'enseignement de la langue posera les mêmes problématiques quel que soit l'âge de l'élève.

Sur les éléments concrets et l'évolution de l'enseignement bilingue, on peut citer notamment la mise en place de la filière bilingue au collège de Genève dans quatre établissements. Cette décision a été prise à la suite d'une longue étude pour tenir compte de la situation et des besoins, à la fois ceux des familles, et ceux des élèves et des enseignants. Une prémisses de filière anglaise existait au collège André-Chavanne. Il s'agissait donc de répondre aux besoins exprimés, à la suite d'une enquête, ainsi qu'aux moyens disponibles.

En effet, les exigences de la filière bilingue imposent des professeurs d'origine bilingue, un degré de maîtrise de la langue suffisant qui puisse être attesté (standards européens C1 et C2 du portfolio européen des langues) ou d'avoir mené une scolarité et un parcours universitaire dans un pays allophone en Angleterre, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Ces niveaux élevés imposent un degré d'études élevé, que nos écoles ne permettent pas d'atteindre chez des maîtres de géographie, d'histoire et de mathématiques. Ce niveau de compétence en langue seconde n'est pas fréquent à Genève.

La seconde condition exigée est évidemment l'intérêt de l'enseignant, or les enquêtes (2002) montrent que cet intérêt est relativement faible et le nombre de personnes compétentes également.

Il faut bien distinguer la représentation des compétences du corps enseignant genevois en matière de langues et la réalité, qui marque un certain décalage.

Il est évidemment possible d'accroître les compétences du corps enseignant au moment du remplacement de la précédente génération. Cette démarche est entreprise dans les filières bilingues du collège de Genève, chaque fois qu'un enseignant prend sa retraite, pour tenir compte de ce type de compétence dans l'engagement du nouvel arrivant.

Au sujet du choix des langues, dans les filières bilingues, les deux langues retenues par le département sont pour l'apprentissage par immersion, l'allemand et l'anglais.

Deux filières en anglais existent, au collège Rousseau et à l'école de commerce André-Chavanne, et deux filières en allemand, au collège Calvin et de Candolle. Un choix de disciplines pouvant être enseignées en immersion a été déterminé, de manière à répondre aux exigences intercantionales de la CDIP (ordonnance maturité gymnasiale, article 18, détermine les contours de cet enseignement, au minimum 600 heures d'enseignement par immersion sur le total du cursus, et cette exigence concerne également les écoles privées qui souhaitent offrir cette possibilité de maturité bilingue ou de mention bilingue + obligation de choisir une

discipline scientifique, à Genève, les mathématiques, comme la plupart des autres cantons, en anglais, la biologie et en allemand, un choix entre la biologie, la chimie ou la physique). S'ajoute une autre exigence au plan fédéral, celle de choisir une discipline des sciences humaines afin d'apporter une garantie suffisante d'expression dans la deuxième langue, en histoire, philosophie, géographie, économie ou droit. Dans les deux filières, le choix du département s'est porté sur l'histoire, à laquelle s'ajoute la géographie en anglais et la philosophie en allemand.

A la rentrée 2003, le département a ouvert des classes en étudiant les disponibilités du corps enseignant, soit quatre classes en filière bilingue anglais de première année, puis deux classes de filière allemande en première année. Cette démarche nécessite de la part de l'institution la capacité à assumer quatre volées d'élèves sur quatre ans, soit de couvrir 400 élèves avec les disponibilités du corps enseignant. Il s'agit de la troisième rentrée, les élèves sont donc en troisième année, et l'année prochaine le canton introduira une demande de reconnaissance de ces deux filières. En 2004, une classe de plus s'est ouverte par filière.

A ce stade, les élèves sont satisfaits comme les enseignants (l'expérience préalable menée en anglais facilite considérablement la tâche des enseignants concernés, alors qu'en allemand, si l'expérience fonctionne correctement, le recul n'est pas encore suffisant) ou les directions, malgré les contraintes organisationnelles de ce type de projet. A la fin de la quatrième année, une évaluation devrait être élaborée afin de procéder aux ajustements nécessaires.

M<sup>me</sup> Andenmatten voudrait s'exprimer sur la motivation et le projet personnel. Car au-delà du but d'immersion que réalise l'échange linguistique, il permet également la création de contacts, le désir d'une langue pour entretenir des liens affectifs moteurs de la motivation. Avant 8 ans, la famille joue un rôle moteur, plus que le projet professionnel. Une enquête sur la motivation des élèves a été entreprise une dizaine d'années auparavant, sur les élèves de la troisième primaire à la sixième primaire, au sujet du cours d'allemand. Il ressortait en troisième, en quatrième et en cinquième primaire, une motivation très forte, probablement liée aux aspects ludiques de la méthode, en mettant l'accent sur les aspects de communication. A partir de la sixième primaire, on constatait une baisse de la motivation, au moment où l'enseignement était noté. Avant l'âge de 15 ans et à partir de cet âge, on constate une grande motivation liée au projet professionnel et aux choix de l'élève. Le choix d'une filière bilingue est conscient et généralement accepté par des élèves dont le projet professionnel est plus précis que celui de leurs camarades.

M<sup>me</sup> Andenmatten évoque la question de la difficulté à apprendre dans une autre langue une discipline déjà difficile. Au Canada, cette méthode d'immersion a évidemment pu faire naître la crainte de lacunes dans la discipline, à cause de l'apprentissage dans une autre langue. Il ne faut pas nier le fait que dans les premiers mois de l'apprentissage, et selon les études réalisées, une perte au niveau des contenus est constatée. Mais, très rapidement ensuite, la courbe s'inverse. Tout dépend du moment où l'on introduit la mesure. Il faut évidemment prévoir cette démarche au-delà d'une année. Le motif invoqué par les scientifiques étant que la méthode d'immersion demande un effort de concentration très supérieur, cet effort a des effets sur la deuxième langue et sur la discipline d'étude. Donc, après quelques mois d'adaptation, lorsque l'enseignement reprend son rythme ordinaire, les élèves sont nettement plus concentrés.

On peut également trouver ce type d'avantage à ce type de démarche. D'ailleurs, cette problématique reste une préoccupation rappelée chaque année aux familles, aux élèves et aux enseignants ; les objectifs au niveau des contenus doivent être conformes à ceux d'une maturité. Il n'est en aucun cas question de tendre vers un titre déprécié, car la maturité à Genève doit être de semblable qualité quels que soient la filière, l'établissement ou le parcours. Les élèves doivent dans les filières bilingues s'attendre à devoir fournir un effort supplémentaire au moins dans une première phase. Il semble que les élèves des filières allemandes doivent fournir un effort conséquent, qu'ils ressentent clairement sans néanmoins s'en plaindre, ce qui pose évidemment la question d'une éventuelle généralisation.

M<sup>me</sup> Guerrier voudrait apporter des précisions sur le plan pédagogique. Sur la nécessité de développer les compétences linguistiques des élèves, personne ne conteste cet objectif à Genève. Ce travail s'effectue en collaboration, depuis des années, entre le primaire, le secondaire, et l'université. Des commissions ad hoc ont beaucoup travaillé sur le développement des stratégies d'apprentissage et des différents dispositifs à mettre en place tout au long du cursus scolaire et universitaire.

Les porteurs de maturité en 2012 devront attester d'un niveau d'acquisition B2 (portfolio européen des langues) pour être engagés dans l'enseignement primaire.

Depuis la rentrée 2006, seuls les enseignants primaires susceptibles de prouver l'acquisition d'un tel niveau en allemand sont engagés. Pour les autres, une procédure de certification des acquis, ou de formation complémentaire (par immersion, encouragement aux séjours linguistiques, aux cours d'école de langue et à l'entretien de la langue) a été mise en place par le biais du CEBIG.

Les échanges de classes et élèves sont encouragés. Cette piste paraît intéressante car l'intérêt des échanges scolaires réside dans le dépassement des préjugés et dans l'enrichissement par le contact direct. Les résultats obtenus sont très satisfaisants car la motivation est présente. Les amitiés et les rencontres, notamment durant les vacances scolaires, sont généralement bénéfiques dans le processus d'apprentissage de la langue. D'ailleurs, le département a augmenté de 10 000 F (20 000 F en tout) la subvention correspondante afin de permettre un soutien, notamment pour les déplacements.

Un commissaire libéral voudrait savoir si l'école publique genevoise est en mesure d'assurer l'acquisition d'un niveau B2, à l'âge de 18 ans.

M<sup>me</sup> Andenmatten procède à un rapide calcul ; on peut tabler sur un total global de l'ordre de 1500 heures à la fin de la scolarité, ce qui indique clairement la nécessité d'appuis supplémentaires pour prétendre au niveau invoqué.

#### *Au sujet des deux invites de la motion (M<sup>me</sup> Guerrier) :*

Un projet pilote aura toujours tendance à fonctionner grâce aux moyens mis à sa disposition pour réussir. Mais si la faisabilité d'ensemble n'est pas garantie, l'utilité du projet pilote perd de sa pertinence.

Trois écueils majeurs restent difficilement franchissables :

- En première année, 40 % des élèves ne parlent pas le français à la maison (note du rapporteur: cela ne veut pas encore dire que ces élèves ne maîtrisent pas le français...), ce qui suppose la mise en œuvre de moyens suffisants pour surmonter cette difficulté. Au Canada, cette possibilité n'est pas offerte à tous les élèves, mais seulement à ceux qui disposent d'une bonne maîtrise dans leur langue maternelle. Ce problème d'équité n'est pas négligeable.
- L'organisation du dispositif sur 220 établissements primaires rend, en cas de généralisation, les déplacements d'enseignants relativement ingérables. Enfin, pour un seul degré, il faut compter 300 enseignants ; il faut donc trouver 300 enseignants capables d'enseigner en immersion (dans un système sans maîtres spécialisés). Les expériences réussies intègrent des enseignants parfaitement bilingues.
- Enfin, assurer la continuité de l'enseignement de la langue sur l'ensemble de la scolarité génère de nombreuses contraintes.

En conclusion, si l'enseignement par immersion est une idée intéressante, la difficulté reste d'aller vers une généralisation. Le département explore d'autres pistes.

### **Audition de M<sup>me</sup> Pia Effront, Ecole Bilingue (Moser)**

L'Ecole Moser dispense un programme d'immersion moyenne dès l'âge de 10 ans, car à cet âge, on peut supposer que l'enfant a acquis un niveau moyen de grammaire et bénéficie d'un esprit encore assez souple.

Il apparaît qu'un enfant suffisamment stimulé ne présente pas de difficultés particulières dans l'apprentissage bilingue.

L'objectif à partir de l'âge de 10 ans et sur une période de cinq ans est de développer un bilinguisme *pratique* permettant de s'exprimer dans toutes les matières. Le programme débute par les matières ludiques (travaux manuels, éducation sportive), puis continue par la géographie, au sixième degré, la biologie et la géographie, en septième, l'histoire, en huitième, les mathématiques, en neuvième, à nouveau la géographie et l'histoire. L'immersion se poursuit jusqu'à l'obtention de la maturité.

Ce programme existe depuis dix-sept à dix-huit ans. Il n'est pas réservé à une quelconque élite.

La plupart des enfants n'ayant pas éprouvé de graves difficultés à parvenir à la fin du quatrième degré sont capables de suivre cet enseignement bilingue (à l'exception toutefois des enfants présentant certaines difficultés particulières comme la dyslexie ou l'hyperactivité).

Par contre, la maturité bilingue n'est pas recommandée à tous ; environ 50 % d'entre eux se dirigent vers la maturité bilingue, à la suite d'un examen en fin de neuvième.

La présidente souhaiterait connaître le profil linguistique des parents des élèves.

M<sup>me</sup> Effront assure que 80 % de ces parents ne sont pas bilingues. Concernant le profil sociologique des parents, si à l'origine, il pouvait paraître plus élitiste, on rencontre aujourd'hui de plus en plus de parents plus modestes, qui n'hésitent pas à se priver pour assurer les frais d'écolage pour leurs enfants. La population des parents est aujourd'hui beaucoup plus cosmopolite qu'à la création de l'Ecole Bilingue.

Un commissaire PDC interroge l'intervenante sur la possibilité d'un démarrage précoce de ce type de programme, dans le cadre d'un projet pilote, dès la première primaire.



M<sup>me</sup> Effront considère pour sa part que l'âge de 10 ans paraît propice (ou en troisième primaire).

La présidente voudrait savoir si l'immersion est complète.

M<sup>me</sup> Effront confirme, à l'exception de quelques points de grammaire.

Les échecs à la maturité bilingue sont rares, tout au plus, certains (trois ou quatre sur 35) réussiront au deuxième essai. Ces élèves ont très rarement une note en dessous de 4.

Le taux de bilinguisme dans une autre langue à l'école Moser atteint 38 %, soit environ cinq enfants pour une classe. Ils présentent la caractéristique appréciable d'être capables de passer avec facilité d'une langue à l'autre, cette faculté n'est pas négligeable dans ce contexte.

Toutefois, dès que ce jonglage atteint trois ou quatre langues dans le cadre familial, les enseignants incitent à une réflexion approfondie avant la prise de décision des parents.

La plupart des parents ne sont pas du tout bilingues en allemand, donc l'école a prévu une structure d'aide (devoirs dirigés).

Un commissaire s'interroge sur le risque d'accroître le fossé existant entre les bons et mauvais élèves, par l'introduction du bilinguisme de manière très précoce.

M<sup>me</sup> Effront n'a pas été en mesure de constater ce phénomène dès lors que les enfants qui intègrent ce programme ont déjà 10 ans à leur arrivée à l'École Bilingue.

Lorsque des difficultés se présentent, le soutien intervient par le biais de l'étude dirigée.

En réponse à une question portant sur la formation des enseignants, M<sup>me</sup> Effront indique le principe qui prévaut à l'engagement, soit « un professeur, une langue ». Ils disposent chacun d'une formation universitaire et pédagogique ; le cas échéant, ils peuvent bénéficier d'une formation continue.

Après quelques hésitations, l'école compte désormais de nombreux enseignants suisses-alsaciens qui évidemment maîtrisent le bon allemand (« *hoch deutsch* »). (N.B. : lors de la création de l'École Bilingue, les enseignants provenaient exclusivement d'Allemagne ou d'Autriche).

Un commissaire du parti radical demande à M<sup>me</sup> Effront si elle considère qu'il existe à ce jour des obstacles pour mettre en œuvre l'immersion bilingue dès le primaire à l'école publique genevoise.

M<sup>me</sup> Effront ne voit a priori aucun empêchement. Le programme bilingue ne coûte pas plus cher que la filière francophone. Elle admet en revanche un léger surcoût pour la filière en anglais.

**Audition de MM. François Grin, directeur-adjoint du SRED, et El Hadi Saada, chercheur, SRED**

Certains commissaires aimeraient entendre les orateurs sur le lien existant entre intégration professionnelle et pratique des langues.

M. Grin confirme que les compétences linguistiques sont économiquement assez rémunératrices, tant pour la société que pour l'individu.

Cependant, la compétence en anglais se banalise, la rendant moins rémunératrice, d'où la nécessité d'apprendre une nouvelle troisième langue.

En Suisse, il existe en outre des raisons historiques de promouvoir le bilinguisme.

Il indique également le danger d'une généralisation de l'anglais qui risque de marginaliser les autres langues. Il conteste la légitimité de cette supériorité linguistique.

Un commissaire souhaiterait connaître les langues prioritaires permettant une bonne intégration en Suisse.

M. Grin indique que pour les migrants, la priorité va au français, indiscutablement. Pour le reste, il est difficile d'estimer la manière dont on valorise les langues dans les entreprises. Toutefois, il est absolument nécessaire d'affirmer un message plurilingue et de ne pas abandonner l'allemand pour une autre langue, si la volonté est de s'intégrer en Suisse, notamment au niveau professionnel.

Une commissaire craint que l'introduction de l'allemand, par hypothèse en première primaire, soit l'occasion de difficultés supplémentaires pour les élèves migrants. De plus, la commissaire rappelle que l'apprentissage des langues est typiquement une compétence que l'on peut acquérir tout au long de sa vie.

M. Grin confirme que les langues, comme l'informatique par exemple, peuvent être acquises à différents moments de la vie. Toutefois, débiter cet apprentissage de manière précoce permet de stimuler des mécanismes cognitifs plus vifs jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans. Il indique que la fenêtre suivante, la plus favorable, intervient vers l'âge de 11 ou 12 ans au moment du développement des mécanismes réflexifs.

Un commissaire socialiste comprend que l'introduction précoce des langues risque d'accroître la différence et les difficultés entre les élèves. Il comprend également l'idée du projet pilote qui s'accompagne en théorie d'une éventuelle généralisation. Dans cette hypothèse, il souhaiterait pouvoir avoir une idée plus précise des conséquences au plan des ressources humaines et financières.

M. Grin rappelle que potentiellement l'apprentissage de toute discipline contient un risque de différenciation. Mais l'introduction d'une langue supplémentaire n'est pas par nature préjudiciable au parcours scolaire de l'enfant. Sur le plan des ressources, il propose de se reporter au rapport du Conseil d'Etat de 2003 et à la note de novembre 2004.

M. Grin estime que pour les 60 % d'élèves francophones, il est possible de favoriser l'apprentissage d'une autre langue. Et en parallèle, de valoriser un bilinguisme existant par une offre scolaire différenciée.

Un commissaire indique (s'agissant des 40% d'élèves allophones) qu'un nombre élevé d'élèves d'origine étrangère sont nés en Suisse, parlent le français depuis leur plus jeune âge et une langue seconde avec leurs parents à la maison. La plupart de ces élèves n'ont pas de problèmes en français. Le problème se pose de manière accrue pour les élèves allophones qui arrivent en Suisse durant leur cursus scolaire débuté dans le pays d'origine.

M. Grin indique qu'à court terme un bilinguisme généralisé n'est pas envisageable par manque de moyens.

Il rappelle qu'une estimation avait été entreprise uniquement au niveau de la quatrième année, et nécessitait 200 enseignants.

Mais il existe la possibilité d'une réponse différenciée, sous la forme d'options, comme cela existe déjà dans les classes d'intégration du DIP.

### **Audition de M. Charles Beer, Conseil d'Etat (s'exprimant sur la politique des langues en général)**

Il rappelle d'emblée que la politique des langues, au plan des structures, n'appartient pas aux compétences cantonales mais a déjà été l'objet de plusieurs engagements au plan de l'harmonisation HARMOS/PECARO.

Il rappelle qu'en 2002, une controverse sur l'anglais avait déjà occupé la CDIP et suscité un débat sur les langues. Il a été l'occasion de se rappeler qu'il n'existait pas en Suisse de loi sur les langues, ce qui permit la progression des cantons sur quelques idées en l'absence de cette fameuse loi.

Il en a résulté un accord sur cette question.

A savoir :

Deux langues étrangères dont une langue nationale à l'école primaire, en plus de la langue maternelle.

La première langue est abordée au plus tard en troisième, la seconde, au plus tard en cinquième primaire.

Ce projet d'accord intercantonal (concordat) sur les langues est antérieur au processus d'harmonisation liée au choix de la population mais a été récemment intégré dans la dernière version de la convention au processus de scolarité obligatoire, et en accord avec le portfolio européen des langues (en reprenant sa systématique : A1, B1, B2).

Cette situation valait jusqu'à jeudi dernier.

Depuis, le Conseil national a adopté une position afin de promouvoir une loi sur les langues au travers de la CDIP.

Sans être en désaccord sur le fond avec la CDIP, le conseiller d'Etat regrette cette réaction jugée corporatiste.

Il rappelle que le processus HARMOS comprenant la politique des langues débutera en 2012.

Si le Conseil des Etats avalise la position prise par le Conseil national, on peut imaginer un impact sur l'accord intercantonal soumis en 2009 pour une application en 2012, et pourrait avoir pour conséquence de retarder l'entrée en vigueur de l'accord concernant les langues. Tardivement, le parlement national s'est emparé de ce sujet, qui néanmoins reste dans le champ de ses légitimes préoccupations.

A Genève, les élèves débutent l'allemand en troisième primaire, et l'anglais en cinquième.

Déjà en 2000, la décision a été prise de rendre l'allemand obligatoire. En 2004, la transition entre les ordres d'enseignement n'était pas assurée.

A ce stade actuel, les enseignants et les différents intervenants travaillent sur un processus visant une méthode propre à assurer le passage de l'école primaire au cycle d'orientation, ainsi que tous les aspects logistiques. Il ne s'agit donc pas de se borner à décréter une obligation, mais au contraire d'en assurer la traduction efficace dans les écoles.

L'idée a été formulée de recourir à des maîtres spécialisés en allemand.

## Discussions et vote

Avant les débats, M<sup>me</sup> Andenmatten apporte des précisions concernant les échanges. Elle indique que pour le secondaire 2 les pratiques sont différentes selon le type d'échanges.

Une subvention de 600 F est accordée lorsque l'échange de classes a lieu sur le temps scolaire, pour accueillir à Genève la classe partenaire.

Les séjours linguistiques organisés par les ECG et les Ecoles de Commerce durent 1, 2 ou 3 semaines, en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, en Allemagne, en Irlande ou en Italie. Ils sont cofinancés à raison d' $\frac{1}{3}$  par l'Etat,  $\frac{1}{3}$  par l'employeur, et  $\frac{1}{3}$  par les familles.

Effectuées hors cadre scolaire, les expériences de séjours linguistiques sont valorisées par l'Institution mais non financées. Ainsi, l'année dernière 50 élèves sont partis sur le temps scolaire, pour une période allant d'un mois à une année (avec reconnaissance de leurs acquis au retour). Il existe aussi au niveau gymnasial des possibilités d'activités extra-muros d'une durée d'un semestre sur la base d'un projet linguistique et/ou professionnel. Depuis 2000, date de la première Journée des Langues, organisée par le DIP dans le but, entre autres, de promouvoir les échanges linguistiques, les échanges se sont sensiblement accrus.

Par ailleurs, elle met en évidence qu'environ 1300 heures d'allemand sont offertes aux élèves de la 3P à la maturité gymnasiale, soit par transposition environ quatre mois de séjour en pays germanophone, ce qui est bien peu.

M<sup>me</sup> Guerrier résume la position du département de la manière suivante :

Il paraît inutile de rappeler la situation financière actuelle de l'Etat et le plan de mesures du Conseil d'Etat laissant peu de marge de manœuvre. Sans compter certaines difficultés à assumer déjà diverses prestations absolument indispensables lors de la prochaine rentrée scolaire.

L'idée d'un projet pilote est de nature à constituer une rupture avec le projet général de l'école publique.

Il ne s'agit pas d'un dispositif léger car le suivi indispensable durant les années suivantes doit être pris en compte (par hypothèse à partir de la quatrième primaire, puis en cinquième, sixième et pour les trois années du cycle d'orientation).

Enfin, lorsqu'un projet pilote fonctionne à satisfaction, il est assez difficile d'y renoncer à l'issue de l'expérience.

Les socialistes considèrent que les moyens financiers sont effectivement difficilement mobilisables dans un contexte d'économies. De plus, les élèves parlant déjà deux langues ne sont pas pris en compte dans ce projet, dont il

conviendrait éventuellement d'élargir la thématique. Cette motion apparaît comme trop étroite.

D'autre part, le principe d'un essai et de l'évaluation de ses résultats est relativement tronqué dans la mesure où généralement tous les moyens sont mis en œuvre, ce qui implique très souvent une réussite de l'expérience.

Une commissaire des Verts apprécie la générosité de cette motion et de cette idée qui ne manque pas d'intérêt. Cependant, le contexte genevois, la situation financière, le principe de l'égalité de traitement, l'impossibilité de prévoir une extension à moyen terme, et finalement la future convention scolaire qui prévoit à l'horizon 2010-2012 une obligation au niveau scolaire de la pratique de deux langues, l'anglais et l'allemand, ne plaident pas en faveur d'une obligation (*sic*).

Le commissaire UDC peine à comprendre le raisonnement consistant à refuser la motion et à pénaliser les Genevois dans l'apprentissage des langues alors que les élèves tessinois s'avèrent bien plus performants à un coût bien moins élevé (en moyenne intercantonale, de l'ordre de moins de 10 % sur les salaires des enseignants). Il évoque dans le même ordre d'idées le modèle taïwanais dans lequel deux cultures se superposent sans difficultés, l'anglais et le chinois, et de la même manière, le modèle finlandais coutumier de cet apprentissage précoce.

L'argument d'une forte population étrangère présente à Genève ne lui paraît pas de nature à péjorer l'apprentissage de deux langues.

Il indique également que le besoin existe puisque, notamment, nombre de parents travaillant dans les organisations internationales préfèrent placer leurs enfants en immersion linguistique dans les collèges français frontaliers (par exemple, Ferney-Voltaire).

Il insiste également sur les nécessités du marché du travail actuel et toute l'importance de permettre le développement du multilinguisme. L'UDC soutiendra donc la motion.

Enfin, le projet pilote présente certains avantages, malheureusement sa généralisation n'est pas concevable dans la situation actuelle.

Une commissaire socialiste ne peut évidemment qu'abonder sur le fond. Bien évidemment, les capacités linguistiques sont reliées à l'intégration et au développement de la vie professionnelle.

Toutefois, Genève compte 40 % d'enfants étrangers, déjà bilingues, dont il conviendrait de valoriser les connaissances déjà acquises, ce qui constitue, elle en a conscience, une autre problématique non développée par la motion.

Le projet pilote n'apparaît pas fondé dès lors que les ressources humaines, les moyens financiers et la continuité de l'apprentissage ne sont pas garantis dans un processus d'élargissement. Dès lors la commissaire suggère aux auteurs de présenter un projet plus approfondi.

Un autre commissaire socialiste indique que l'idée du test n'a pas bonne presse à Genève et rencontre de nombreuses résistances. Or, sur le principe, un projet pilote n'est pas contestable, cependant, il ne s'entend que dans l'idée d'une généralisation, qui n'est pas souhaitable. Il est illusoire de croire que l'école pourra répondre à l'ensemble des besoins et des nécessités de chaque époque. Il faut probablement entreprendre certains efforts de spécialisation. Par ailleurs, la mise en place d'une exigence supplémentaire accroît l'inégalité pour les élèves les plus faibles.

Un commissaire radical rappelle en préambule que les jeunes élèves ont généralement soif de connaissances et que les apprentissages précoces donnent de bons résultats. Il ne comprend pas toutes les réticences attachées à ce projet.

Au plan financier, il encourage à plus d'inventivité. D'ailleurs, le test en lui-même ne devrait pas avoir un coût très élevé, seul le suivi pourrait se révéler plus coûteux. Toujours au plan de l'inventivité, il suggère d'utiliser des compétences d'un professeur bilingue qui (contrairement à l'idée du maître de classe) serait en mesure d'assurer ce cours dans plusieurs classes d'un même établissement.

En outre, il rappelle l'existence d'un précédent, à savoir celui de la maturité bilingue qui, malgré son succès, n'a pas donné lieu à une généralisation complète, sans que personne ne songe à s'en plaindre véritablement.

Il rappelle également les propos de M<sup>me</sup> Effront, en substance : « C'est possible et pas plus coûteux ». Toujours au chapitre des auditions, M. Grin a largement évoqué la nécessité de compétences linguistiques à l'époque actuelle. Il conviendrait de donner cette chance, au moins à certains élèves. Il note au final n'avoir pas eu connaissance des résultats obtenus dans d'autres cantons engagés dans la même démarche.

Il termine en encourageant ses collègues à plus d'audace, et à accepter cette motion qui sera soutenue par les radicaux.

Un commissaire PDC voudrait rappeler quelques points. Tout d'abord, cette motion conserve une très grande ouverture et une grande souplesse pour sa mise en œuvre. Si la première année du primaire n'est pas retenue, ce projet pilote peut parfaitement prendre place en troisième ou en cinquième.

Il rappelle la longue expérience des collèges hétérogènes qui fonctionnent de manière très satisfaisante sans être générateurs d'inégalités entre les élèves.

De la même manière qu'il existe un appui différencié pour certains élèves, ce processus pourrait se répéter dans le programme d'immersion d'enseignement des langues.

Au plan des coûts, et comme dans toute réforme, une évaluation de l'ensemble (y compris la prolongation au CO) doit être prévue à l'horizon d'une année ou deux, et le cas échéant, subsiste la possibilité d'interrompre cette expérience. Enfin, dans l'hypothèse d'une expérience réussie, la généralisation ne doit pas forcément emprunter toutes les conditions de l'expérience, car il ne s'agit pas nécessairement d'un copier-coller.

Il rappelle au sujet des 40 % d'élèves étrangers présents à Genève, qu'une bonne partie d'entre eux sont parfaitement intégrés (la plupart sont nés en Suisse) et parlent et écrivent bien le français. Ils peuvent donc parfaitement suivre des cours en immersion.

Quoi qu'il en soit, avec ou sans l'existence d'un projet pilote, les débats et les indicateurs montrent clairement la nécessité de renforcer fortement les compétences linguistiques des élèves.

Il rappelle également que la bonne maîtrise de la langue maternelle constitue la clé d'un apprentissage linguistique qui a toutes chances de ne pas constituer alors un fardeau pour l'élève.

Il convient de donner un maximum de chances à un maximum d'élèves. Or, les résultats linguistiques ne sont pas très probants actuellement. Il convient donc d'améliorer l'enseignement des langues à Genève et de voter la motion.

Le MCG approuve l'idée d'un test susceptible de mettre en lumière une nouvelle méthode d'enseignement des langues à l'école publique et approuve l'idée d'un projet pilote. Le MCG soutiendra donc la motion.



La présidente procède au vote sur la motion 1636, **avec les modifications suivantes de la part des auteurs** :

*Invite le Conseil d'Etat : à mettre en place un projet pilote d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton à l'école primaire.*

Pour : 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC, 2 R Contre : – Abstentions : 2 L, 2 Ve, 3 S [**modification adoptée**].

### **Vote sur la motion 1636 telle qu'amendée**

Pour : 1 MCG, 1 UDC, 2 R, 2 PDC Contre : 2 Ve, 3 S Abstentions : 2 L [**adoptée**].

### **Conclusion**

La très grande majorité de la commission a reconnu que les compétences linguistiques des élèves fréquentant l'école publique devraient être améliorées. La majorité des commissaires ont été convaincus que l'immersion bilingue avait un grand intérêt et un avenir au sein de l'école publique genevoise. La motion amendée a pourtant été refusée par une minorité de groupes politiques, qui avaient pourtant reconnu que le projet pilote proposé par la motion pouvait être peu coûteux et utile et pouvait même apporter des éclaircissements utiles.

Certains ont critiqué le principe même du projet pilote, qui ne permettait pas à tous les élèves d'en profiter (les mêmes se sont déclarés en défaveur de la généralisation !). Mais les oppositions ont principalement concerné la généralisation du système censé être évalué par le projet pilote, avant même que celui-ci n'ait pu être mis en œuvre dans quelques classes du canton.

Manque de moyens, pas assez d'enseignants capables de dispenser une matière (par exemple les travaux manuels en primaire et la géographie au CO) dans une langue seconde, améliorer les compétences des élèves en français et dans leur langue maternelle... Bref, selon les opposants à la motion, notre canton ne peut pas faire de bilinguisme par immersion en allemand ou en anglais, car il n'en a pas les moyens et a d'autres priorités !

Il va de soi qu'en votant cette motion la majorité n'est pas contre l'idée de renforcer les compétences en français de tous les élèves et en particulier de ceux qui ne sont pas encore complètement intégrés. Par ailleurs, il sera peut-être nécessaire de développer encore la possibilité pour les élèves allophones

de renforcer leur compétence dans leur langue maternelle. Cela fait également partie de la politique des langues, dont doit se doter un canton.

Mais cette réalité ne doit pas nous faire oublier que le rôle et l'obligation de l'école publique genevoise en matière de langue, outre l'éveil aux cultures véhiculées par les langues, doivent être de transmettre des connaissances solides en langues (à tout le moins en allemand et en anglais) aux élèves de ce canton. Le multilinguisme est un enjeu majeur pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle et en particulier pour Genève qui doit être capable de tisser des liens forts avec les autres régions linguistiques de Suisse et qui créera à l'avenir toujours plus d'emplois dans le domaine tertiaire (dans lequel les compétences linguistiques sont très importantes).

Aujourd'hui, l'immersion bilingue reste le privilège d'une élite, qui peut se permettre d'envoyer ses enfants dans des écoles privées spécialisées et l'apanage de certains élèves qui ont la chance d'avoir de la facilité scolaire et de bénéficier d'une place (elles sont limitées !) dans une filière au collège pour effectuer une maturité bilingue. Il faut donc que l'école publique fasse en sorte que la grande majorité des élèves du canton puisse bénéficier des meilleures formations.

Le projet pilote ne devrait pas être trop coûteux et pourrait se faire sur une base volontaire des enseignants. Il conviendra de tirer des conclusions après avoir étudié les informations recueillies lors des expériences. Ce n'est que si celles-ci sont concluantes que l'immersion bilingue pourrait être étendue, voire généralisée à Genève.

Une extension de l'immersion bilingue nécessitera notamment un grand effort de formation des maîtres, qui pourraient devenir des enseignants semi-spécialisés et qui pourraient enseigner, dès le niveau primaire, dans différents établissements scolaires. Ne prévoit-on pas d'ouvrir un institut universitaire de formation des enseignants ? En cas d'extension, ne pourrait-on pas faire venir quelques enseignants suisses-alsaciens à Genève par le biais de programmes d'échange ? Ou tout simplement prendre exemple sur des cantons qui ont plusieurs longueurs d'avance sur nous dans le domaine ? Le canton de Fribourg vient de présenter un programme complet en matière de langue et d'annoncer qu'il va introduire une filière bilingue dans chaque cycle d'orientation du canton, puis à l'école primaire...

## **Proposition de motion (1636)**

### **visant à favoriser l'introduction du bilinguisme à l'école genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- la richesse culturelle que constitue la connaissance d'une ou plusieurs langues ;
- l'importance de bien maîtriser les langues dans notre société pour être privilégié sur le marché de l'emploi et performant sur le marché du travail ;
- la nécessité pour les Romands de maîtriser, à tout le moins, l'allemand et l'anglais (et/ou l'italien) ;
- la nécessité de maintenir l'attractivité de Genève en tant que centre des entreprises et des organisations internationales ;
- l'insuffisance des connaissances linguistiques des élèves à leur sortie du cycle d'orientation et du collège ;
- la possibilité avérée d'enseigner un grand nombre de matières dans une langue seconde, tout au long de la scolarité (apprentissage par immersion bilingue) ;
- les bénéfices reconnus de l'apprentissage d'une langue par immersion dès le plus jeune âge ;
- les bonnes expériences constatées dans plusieurs écoles privées de cantons romands ;
- les bonnes expériences constatées dans certains collèges de Genève qui délivrent une maturité « mention bilingue » ;
- que seuls certains élèves atteignant le collège bénéficient d'un enseignement bilingue,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place un projet pilote d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton à l'école primaire.

*Date de dépôt : 4 septembre 2006*  
*Messagerie*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. François Thion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les socialistes partagent un des objectifs, fort séduisant, des auteurs de la motion : il est primordial de rechercher à améliorer les connaissances en langues étrangères des élèves qui fréquentent l'école publique genevoise. Cela dit, la motion 1636, telle qu'elle a été déposée en mai 2005, soit en pleine période électorale, est inappropriée et cela pour différentes raisons que je vais tenter de résumer.

Tout d'abord rappelons que le **plurilinguisme est largement répandu à Genève**, et qu'un nombre élevé d'élèves ont une autre langue maternelle que le français. En 2003, au moment de l'enquête PISA, 43,3 % des élèves de 9<sup>e</sup> parlaient que le français à la maison et 25,6 % avaient une autre langue que le français comme langue principale à la maison. Dans ce cas, il n'est pas rare que les élèves aient des difficultés en français. Il est donc impératif d'octroyer des moyens supplémentaires pour combler ces lacunes largement relevées lors des derniers tests Pisa. Lors de son audition, M. Saada, auteur, en 1999, d'une recherche pour le SRED intitulée « école primaire genevoise, bilinguisme précoce et contexte interculturel », estime qu'il serait souhaitable de différer pour les migrants du sud de l'Europe (Portugais, Espagnols et Italiens) l'apprentissage de l'allemand plus tard dans la scolarité de manière à ne pas compliquer le processus de l'apprentissage du français. Il serait d'ailleurs souhaitable que les élèves issus de l'immigration puissent mieux faire reconnaître les connaissances déjà acquises dans leur langue d'origine.

Contrairement aux exemples cités par les motionnaires, **Genève n'est pas un canton ou région bilingue comme le Valais, Fribourg ou le Val d'Aoste**. D'autre part, l'exemple de l'école Moser n'est pas sérieux, cette école n'ouvrant sa filière bilingue qu'aux bons élèves... ce qui n'est pas concevable à l'école obligatoire publique. Ajoutons que l'immersion dans une classe bilingue à l'école Moser commence à l'âge de 10 ans et s'étend

sur une période de cinq ans. En outre, il est évident que ce type d'école n'est ouvert qu'à une partie de la population compte tenu du prix que doivent déboursier les parents.

En ce qui concerne l'âge le plus adapté pour apprendre une langue par immersion, les spécialistes nous disent que c'est entre la naissance et l'âge de 4 ans que l'enfant est le plus ouvert à l'apprentissage des langues. C'est donc avant l'âge d'entrer à l'école.

**Le Département de l'instruction publique n'a pas attendu la motion PDC pour se soucier de l'amélioration de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles genevoises.** Depuis 2000, l'enseignement de l'allemand est passé de la phase de sensibilisation à celle d'un enseignement par objectifs d'apprentissage. Les résultats obtenus en fin de 6<sup>e</sup> année sont en progression constante. Dès la rentrée 2006, seuls les enseignants primaires pouvant attester d'un niveau d'acquisition B2 (portfolio européen des langues) en allemand pourront être engagés. D'autre part, de nombreux échanges de classes sont encouragés, aussi bien au primaire qu'au cycle d'orientation et au postobligatoire. Contrairement à ce que pensent certains, les élèves genevois ne seront pas pénalisés si cette motion était refusée par notre Grand Conseil.

Au niveau suisse, **la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a annoncé en 2004 qu'elle souhaite que l'enseignement de l'anglais soit introduit dès l'école primaire à partir de 2012.** Cette nouvelle réforme entraînera à coup sûr une véritable révolution. Car il ne s'agira pas de deux classes pilotes, mais l'ensemble des élèves des classes genevoises seront concernés. Cela aura pour conséquence un relèvement de la formation des enseignantes et enseignants du primaire et nécessairement la recherche de moyens financiers importants.

A ce propos, faut-il rappeler la situation financière plus que difficile de notre canton ? Dans tous les ordres d'enseignements, les rentrées scolaires sont chaque fois plus difficiles, ce qui engendre une nette détérioration des conditions de travail aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

Si, comme le demande le texte de la motion, il ne s'agit que d'un projet pilote, il a de fortes chances d'être positif. Mais à quoi pourrait servir un tel projet si l'on sait déjà que **la faisabilité d'ensemble est à coup sûr impossible faute de moyens en personnel et surtout financiers ?** Les auteurs de la motion en conviennent d'ailleurs aussi bien dans l'exposé des motifs que lors de nos débats en commission. Car c'est un des problèmes posés par cette motion : quel serait le coût d'une généralisation à l'ensemble des écoles genevoises ? Force est de constater que tout au long des travaux de

la commission les auteurs de la motion ont botté en touche chaque fois que nous leur avons posé la question des moyens !

**Cette motion a également pour conséquence d'établir de fait une école à 2 vitesses.** Quelques classes à Genève dans un projet pilote et pas les autres ! Sur quels critères les choix vont-ils être effectués ? Comment répondre aux parents qui pourraient faire pression pour que leur enfant entre dans une classe d'enseignement bilingue par immersion ? Car l'école primaire n'est pas le collège. S'il existe une maturité bilingue, elle est réservée aux bons élèves en allemand ou en anglais et concerne des établissements ne faisant pas partie de l'école obligatoire. Contrairement au postobligatoire, il n'y a pas de filières au niveau primaire (à l'exception de l'enseignement spécialisé pour les élèves en grandes difficultés), l'enseignement primaire est un enseignement généraliste s'adressant à tous les élèves. **Les objectifs de cette motion vont au-delà de ce que fixe la Loi sur l'instruction publique.**

Une partie des élèves, souvent issus de milieux défavorisés, sortent de l'école sans maîtriser la langue française, avec de faibles connaissances en mathématiques et des connaissances très limitées en sciences ou en sciences humaines. Leur connaissance de leur propre langue maternelle, pour ceux issus de l'immigration, est souvent lacunaire. Pour ces élèves, l'immersion dans une classe d'enseignement bilingue en allemand ou en anglais n'a pas de sens. Au contraire cela deviendrait un facteur supplémentaire d'échec et donc d'exclusion.

En conclusion, cette motion est le relais de discours médiatiques modernistes. Elle ne prend pas en compte ni les réalités scolaires ni la situation financière de notre canton. C'est pourquoi je vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de ne pas l'envoyer au Conseil d'Etat.